

## REUNION DU 23 OCTOBRE 2017

Le Vingt-Trois Octobre Deux Mil Dix-Sept à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Chevillon en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique MERCIER, en vertu de la convocation adressée par Dominique MERCIER le Onze Octobre Deux Mil Dix-Sept, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Étaient présents : M. Dominique MERCIER, Maire de CHEVILLON,, M. Jackie LEFEVRE, Maire Délégué de la commune associée de SOMMEVILLE ; M. Hubert HUSSON, 1er Adjoint, Mme Estelle MASTALERZ, M. Jean-Pierre AUBRIOT et Mme Magali FRANÇOIS, Adjoints, Mme Claudine MARTIN, Mme Geneviève RENAULD, ; M. Philippe LESEUR, M. Gilles MARCHANDE, et M. Laurent VIARD, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Excusés : Mme Peggy LEFEVRE a donné pouvoir à Mme Estelle MASTALERZ, M. Pascal SCHUMAKER, Maire délégué de la commune associée de Breuil-sur-Marne

Absents : Mme Amandine BEDET, Mme Mireille DEL BEN

Mme Magali FRANCOIS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **MODIFICATION DE STATUTS SDED 52 : EXTENSION DE PERIMETRE SUITE A DES DEMANDES D'ADHESION**

**Vu** la délibération du 29 juin 2017 de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais (CCAVM) demandant son adhésion au SDED 52 et le transfert de la compétence éclairage public,

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) du 26 septembre 2017 demandant son adhésion au SDED52 au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

**Vu** la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 donnant un avis favorable aux demandes d'adhésion de la CCAVM et de la CCGL,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- de donner avis favorable aux demandes d'adhésion au SDED 52 de la CCAVM et de la CCGL et prend acte du transfert des compétences correspondantes.

### **MODIFICATION DE STATUTS SDED 52 : PRISE DE COMPETENCE**

**Vu** la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de mise à jour de ses statuts,

En vertu de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de prise de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- d'émettre un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

### **DECISION MODIFICATIVE n°3 VENTES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

➤ **Recettes section d'investissement :**

- + 160 800,00 € chapitre 024,
- 160 800,00 € chapitre 021,

➤ **Dépenses section de fonctionnement :**

- 160 800,00 € chapitre 023,
- + 160 800,00 € chapitre 011 article 615221 en dépenses section de fonctionnement.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE n°4**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

**Recettes section d'investissement :**

- + 2 511,60 € chapitre 041 article 2312,
- + 123,80 € chapitre 041 article 2033,
- + 249,78 € chapitre 041 article 2033,
- + 234,58 € chapitre 041 article 2033,
- + 228,06 € chapitre 041 article 2033,
- + 249,78 € chapitre 041 article 2033.

**Dépenses section d'investissement :**

- + 2 511,60 € chapitre 041 article 2116,
- + 123,80 € chapitre 041 article 202,
- + 962,20 € chapitre 041 article 202.

### **DUREE D'AMORTISSEMENTS COMPTE 204**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**

- d'amortir les dépenses du compte 2041512 - dépenses d'investissements, sur une durée de dix ans par des opérations budgétaires,
- d'amortir les dépenses du compte 2041582 - dépenses d'investissements, sur une durée de dix ans par des opérations budgétaires,
- d'amortir les dépenses du compte 204412 - dépenses d'investissements, sur une durée de trente ans par des opérations budgétaires.

## **DECISION MODIFICATIVE n°5 VIREMENTS DE CREDITS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **Dépenses section de fonctionnement :**

- + 25 000,00 € chapitre 042 article 6811 en dépenses section de fonctionnement,
- 25 000,00 € chapitre 023 ;

### **Recettes section d'investissement :**

- + 5 820,00 € chapitre 040 article 2802,
- + 2 420,00 € chapitre 040 article 28041582 en recettes section d'investissement,
- + 9 120,00 € chapitre 040 article 28041512 en recettes section d'investissement,
- + 7 640,00 € chapitre 040 article 2804412 en recettes section d'investissement,
- - 25 000,00 € chapitre 021.